

**ARRÊTÉ INTERPRÉFECTORAL N° SE 2021 -**

**000044**

**Portant autorisation environnementale au titre de l'article L. 181-1 et suivants du code de l'environnement et déclaration d'intérêt général au titre de l'article L.211-7 du code de l'environnement concernant le plan de restauration de la Drouette, la Guesle, la Guéville et de ses affluents (2021-2024) sur le bassin versant de la Drouette**

**Le Préfet des Yvelines,  
Officier de la Légion d'Honneur,**

**Le Préfet d'Eure-et-Loir,  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

- VU** le code civil, notamment son article 640 ;
- VU** le code de l'environnement, notamment ses articles L.181-1 et suivants et L.211-1, L.214-1 à 6 ;
- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** l'ordonnance n° 2017-80 du 26 janvier 2017 relative à l'autorisation environnementale ;
- VU** le décret n° 2017-81 du 26/01/2017 relatif à l'autorisation environnementale ;
- VU** le décret du 4 avril 2018 portant nomination du préfet des Yvelines, Monsieur Jean-Jacques BROT, à compter du 23 avril 2018 ;
- VU** le décret du 06 janvier 2021 nommant Mme Françoise SOULIMAN en qualité de Préfet d'Eure-et-Loir ;
- VU** le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Seine-Normandie en vigueur ;
- VU** le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) nappe de Beauce approuvé par arrêté interpréfectoral le 11 juin 2013 ;
- VU** le plan de gestion du risque inondation (PGRI) approuvé par arrêté du préfet de région n°DEVP1527849A du 07 décembre 2015 ;
- VU** la demande d'autorisation, enregistrée sous le n° 78-2019-00217, déposée au titre de l'article L.181-1 du code de l'environnement le 04 décembre 2019, présentée par le SYNDICAT MIXTE DES 3 RIVIERES, sis MAIRIE D'EPERNON 8 RUE DU GENERAL LECLERC 28 230 EPERNON, en vue d'obtenir la DIG et l'autorisation environnementale pour la mise en œuvre du programme de restauration des cours d'eau du bassin versant de la Drouette ;
- VU** l'accusé de réception du dossier de demande de DIG comportant une demande d'autorisation environnementale en date de la 16 décembre 2019 ;
- VU** l'ensemble des pièces du dossier de la demande susvisée ;

- VU** la demande d'avis pour co-instruction adressée au service de la gestion des risques de l'eau et de la biodiversité de la DDT d'Eure-et-Loir en date du 16 décembre 2019 à laquelle il a répondu le 13 janvier 2020 ;
- VU** la demande d'avis adressée à l'unité forêt, chasse et milieux naturels de la DDT des Yvelines en date du 16 décembre 2019 à laquelle elle a répondu le 24 janvier 2020 ;
- VU** la demande d'avis adressée à l'agence régional de santé (ARS) en date du 16 décembre 2019 à laquelle elle a répondu le 19 décembre 2019 ;
- VU** la demande d'avis adressée à la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE) en matière d'espèces protégées et de sites classés le 16 décembre 2019 à laquelle elle a répondu le 13 janvier 2020 ;
- VU** la demande d'avis adressée à l'office français de la biodiversité (OFB) en date du 16 décembre 2019 à laquelle il a répondu le 06 janvier 2020 ;
- VU** la demande d'avis adressée à la commission locale de l'eau du SAGE nappe de Beauce en date du 16 décembre 2019 à laquelle elle a répondu le 13 janvier 2020 ;
- VU** la demande d'avis adressée à la direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France (DRAC) en date du 16 décembre 2019 à laquelle elle a répondu le 08 janvier 2020 ;
- VU** la demande de compléments adressée au syndicat mixte des 3 rivières en date du 29 janvier 2020 à laquelle il a répondu le 20 février 2020 ;
- VU** l'arrêté interpréfectoral n° 20-058 en date du 27 août 2020 portant ouverture de l'enquête publique du 16 septembre 2020 au 17 octobre 2020 inclus ;
- VU** le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en date du 26 décembre 2020 ;
- VU** le rapport du service de police de l'eau de la DDT des Yvelines en date du 28 janvier 2021 ;
- VU** l'avis émis par le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) des Yvelines en date du 09 février 2021 ;
- VU** le rapport du Service de la Gestion des Risques de l'Eau et de la Biodiversité de la DDT de l'Eure-et-Loir en date du 16 février 2021 ;
- VU** l'avis émis par le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologies (CODERST) de l'Eure-et-Loir en date du 7 mars 2021 ;
- VU** le projet d'arrêté adressé au pétitionnaire pour observation en date du 6 avril 2021 ;

**CONSIDERANT** que les aménagements tels que présentés dans le dossier sont compatibles avec les intérêts mentionnés à l'article L.211-1 du code de l'environnement et que par ailleurs, ils sont garantis par le respect des prescriptions ci-après ;

**CONSIDERANT** que les aménagements sont d'intérêt général au regard de l'article L. 211-7 du code de l'environnement ;

**CONSIDERANT** que le projet est compatible avec les dispositions du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Seine-Normandie et le plan de gestion du risque inondation (PGRI) ;

**CONSIDERANT** que le projet est compatible avec le plan d'aménagement et de gestion durable et conforme au règlement du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) nappe de Beauce ;

**CONSIDERANT** que « l'installation, l'ouvrage, le travail, l'activité (IOTA) » faisant l'objet de la demande est soumise à autorisation préfectorale au titre de l'ordonnance n°2017-80 susvisée ;

**CONSIDERANT** que le projet vise à restaurer les cours d'eau du bassin versant de la Drouette ;

**CONSIDERANT** que les observations transmises par le bénéficiaire le 7 avril 2021 ont été prises en compte ;

**SUR PROPOSITION** de la directrice départementale des territoires des Yvelines et du directeur départemental des territoires d'Eure-et-Loir,

## **ARRÊTENT :**

### **Article 1 : Bénéficiaire de l'autorisation**

Le **Syndicat mixte des 3 rivières**, sis Mairie d'Épernon 8 rue du Général Leclerc 28 230 EPERNON, est bénéficiaire de l'autorisation environnementale, déclarée d'intérêt général, définie à l'article 2 ci-dessous, sous réserve du respect des prescriptions définies par le présent arrêté, et est dénommé ci-après « le bénéficiaire ».

### **Article 2 : Objet de l'autorisation et de la déclaration d'intérêt général**

La présente autorisation environnementale concernant le plan de restauration de la Drouette, la Guesle, la Guéville et de ses affluents (2021-2024) sur le bassin versant de la Drouette tient lieu :

- d'autorisation au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement ;
- de déclaration d'intérêt général au titre de l'article L.211-7 du code de l'environnement.

L'objectif du projet est de mettre en œuvre des actions de restauration légère des milieux aquatiques et humides sur le bassin versant de la Drouette. Cela s'intègre au sein du programme pluriannuel de restauration et d'entretien des cours d'eau (PPRE) défini par le bénéficiaire.

### **Article 3 : Localisation et caractéristiques**

Le réseau hydrographique du bassin versant de la Drouette est présenté en annexe 1.

Un atlas cartographique contenu en annexe 6 du dossier d'autorisation environnementale déposée le 04 décembre 2019 et enregistrée sous le n° 78-2019-00217 localise l'ensemble des actions à réaliser.

On y retrouve les actions suivantes :

- Restauration de berges : action PPRE R4
- Restauration et diversification des habitats : action PPRE R5
- Aménagement des abreuvoirs, des clôtures et de passages agricoles : action PPRE R6
- Opérations de restauration de la continuité écologique sur obstacles à l'écoulement : actions PPRE CE1/CE2

Ces travaux sont inscrits dans la nomenclature des opérations soumises à autorisation en application des articles L.214-1 à L.214-6 du code de l'environnement sous les rubriques suivantes :

Rubrique	Intitulé	Régime	Projet
3.1.1.0	Installations, ouvrages, remblais et épis, dans le lit mineur d'un cours d'eau, constituant : 1. Un obstacle à l'écoulement des crues. : <b>(A) projet soumis à autorisation</b> 2. Un obstacle à la continuité écologique : a) Entraînant une différence de niveau supérieure ou égale à 50 cm, pour le débit moyen annuel de la ligne d'eau entre l'amont et l'aval de l'ouvrage ou de l'installation : <b>(A) projet soumis à autorisation</b> b) Entraînant une différence de niveau supérieure à 20 cm mais inférieure à 50 cm pour le débit moyen annuel de la ligne d'eau entre l'amont et l'aval de l'ouvrage ou de l'installation : <b>(D) projet soumis à déclaration</b>	<b>Autorisation</b>	Mise en place de batardeaux temporaires pendant la phase travaux  Intervention sur 27 obstacles à la continuité écologique présentant actuellement une chute comprise entre 0,20 m et 1,5 m  (→ pour ensemble du BV Drouette)
3.1.2.0.	Installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau, à l'exclusion de ceux visés à la rubrique 3.1.4.0 ou conduisant à la dérivation d'un cours d'eau : Sur une longueur de cours d'eau inférieure à 100 m (D) <b>Sur une longueur de cours d'eau supérieure ou égale à 100 m (A)</b>	<b>Autorisation</b>	7463ml de retalutage et adoucissement de berges (R4) ; 2789ml de suppression de protections de berges inutiles (R4) ; Banquettes alternées et redimensionnement d'un chenal d'écoulement sur 18139ml de cours d'eau / épis alternés sur 297ml de cours d'eau (R5) ; 2850ml de zones d'influence modifiées et restaurées induites par la suppression de petits ouvrages (seuils, buses, ponts, vannages) (CE1 – CE2)  (→ pour ensemble du BV Drouette)
3.1.4.0.	Consolidation ou protection des berges, à l'exclusion des canaux artificiels, par des techniques autres que végétales vivantes : <b>Sur une longueur supérieure ou égale à 20 m mais inférieure à 200 m (D)</b> Sur une longueur supérieure ou égale à 200 m (A)	<b>Déclaration</b>	41 abreuvoirs (linéaire impacté de 4m par abreuvoirs soit au total 164ml) (R6)  (→ pour ensemble du BV Drouette)
3.1.5.0	Installations, ouvrages, travaux ou activités, dans le lit mineur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères, les zones de croissance ou les zones d'alimentation de la faune piscicole, des crustacés et des batraciens [...] Surface inférieure à 200 m <sup>2</sup> (D) <b>Surface supérieure à 200 m<sup>2</sup> (A)</b>	<b>Autorisation</b>	Recharge granulométrique sur 1303ml de cours d'eau (uniquement sur des secteurs dégradés) pour favoriser notamment la création de frayères fonctionnelles (R5). Entre 80 et 100m <sup>2</sup> de zones potentiellement impactées.  (→ pour ensemble du BV Drouette)

Le projet est compatible avec le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands en vigueur ainsi que le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de la nappe de Beauce.

#### **Article 4 : Conformité au dossier de demande d'autorisation environnementale et modification**

Les activités, installations, ouvrages, travaux, objets de la présente autorisation environnementale, sont situés, installés et exploités conformément aux plans et contenu du dossier de demande d'autorisation, sans préjudice des dispositions de la présente autorisation, des arrêtés complémentaires et les réglementations en vigueur.

Toute modification apportée par le bénéficiaire de l'autorisation environnementale, à l'ouvrage, à l'installation, à son mode d'utilisation, à la réalisation des travaux ou à l'aménagement en résultant ou à l'exercice de l'activité ou à leur voisinage, et de nature à entraîner un changement notable des éléments du dossier de demande d'autorisation, est portée, avant sa réalisation, à la connaissance du préfet avec tous les éléments d'appréciation, conformément aux dispositions des L.181-14, R.181-45 et R.181-46 du code de l'environnement.

#### **Article 5 : Descriptif des actions de restauration légère**

Le bénéficiaire est conscient qu'il ne pourra pas réaliser toutes les opérations prévues sur l'ensemble de son territoire. Il réalisera les travaux au cas par cas selon l'opportunité et après accord des propriétaires formalisé par écrit et transmis aux DDT des Yvelines et de l'Eure-et-Loir.

Les actions projetées sont les suivantes :

- Restauration de berges ;
- Restauration et diversification des habitats ;
- Aménagement des abreuvoirs, des clôtures et de passages agricoles ;
- Opérations de restauration de la continuité écologique sur obstacles à l'écoulement ;

Chaque type d'action est présentée en pièce 3 du dossier d'autorisation environnementale déposée le 04 décembre 2019 et enregistrée sous le n° 78-2019-00217.

##### **Article 5-1 : Restauration de berges**

Selon le cas, la restauration de berges sera établie par :

- La suppression des protections de berges inutiles ;
- La reprise de berges en génie végétal ;
- La mise en place de protections de berges en génie mixte ;
- Le retalutage de berges.

##### **Article 5-2 : Restauration et diversification des habitats aquatiques et de l'hydromorphologie en lit mineur**

Le lit mineur doit présenter des diversités d'habitats et d'écoulement afin d'avoir une bonne oxygénation et des abris et caches pour la faune aquatique mais aussi pour permettre un transport suffisant des sédiments (afin d'éviter l'envasement).

Les actions de ce type visent à réduire la section d'écoulement et/ou à varier les faciès :

- Des banquettes à hélophytes ;
- Des épis déflecteurs ;
- Une recharge granulométrique (graviers, ...) ;
- Une gestion ciblée de la végétation aquatique ;
- Un reméandrage.

### **Article 5-3 : Aménagements d'abreuvoirs, clôtures et passages agricoles**

Selon le cas, les aménagements retenus sont les suivants :

- Pompe à museau ;
- Abreuvoirs « classiques » (descentes empierrées) ;
- Passage à gué pour le franchissement des animaux.

### **Article 5-4 : Opérations de restauration de la continuité écologique sur obstacles à l'écoulement**

Pour les obstacles mineurs non dépendants de complexes hydrauliques avec une chute inférieure à 0,20 m, il est proposé une suppression directe (cas des petits seuils, batardeaux artisanaux...).

Pour les obstacles mineurs de type buses sous dimensionnées avec un usage avéré (devant conserver un usage de franchissement, en particulier dans les zones urbaines), il est proposé un remplacement par un pont adapté au gabarit du cours d'eau et à l'usage (cadre, dalot ou passerelle), avec parfois la réalisation d'une étude spécifique complémentaire, pouvant être succincte, pour finaliser le dimensionnement du nouvel ouvrage, en fonction des opportunités. Ces études pourront être réalisées, au cas par cas, en régie par l'équipe technique du syndicat ou confiées à un bureau d'études spécialisé.

Les besoins ou non en étude succincte seront définis en concertation avec les services de la police de l'eau concernées (DDT28 et DDT78).

### **Article 6 : Calendrier prévisionnel et renouvellement**

La réalisation des aménagements est répartie sur une période de 4 ans (2021-2024) pour permettre un meilleur étalement des opérations comme détaillé dans le tableau de programmation en annexe 2.

À l'issue des 4 ans, le programme sera mis à jour et renouvelé avec les actions restantes à réaliser.

La déclaration d'intérêt général est renouvelable conformément à l'article L.215-15 du code de l'environnement à compter de la notification du présent arrêté. Il conviendra d'en faire la demande aux services de police de l'eau des DDT des Yvelines et de l'Eure-et-Loir a minima 6 mois avant la fin de la période citée ci-dessus.

### **Article 7 : Information sur les travaux et avis des partenaires**

A raison d'une fois par an, le bénéficiaire rédigera une demande globale des actions qu'il réalisera réellement sous la forme d'un porter à connaissance. Ce document devra intégrer notamment la localisation précise des aménagements et le linéaire concerné, son dimensionnement et ses caractéristiques, son volume, le cas échéant, des données sur le milieu et ses incidences, des plans et coupes, des mesures correctives, le cas échéant, et les accords des propriétaires comme mentionné précédemment. Le bénéficiaire veillera à la mise en œuvre de la séquence éviter, réduire, compenser (ERC) le cas échéant.

Le porter à connaissance annuel des actions est à déposer par le bénéficiaire auprès des services de police de l'eau des DDT des Yvelines (service instructeur) et de la DDT de l'Eure-et-Loir (service co-instructeur) au minimum 4 mois avant la date prévisionnelle de début des travaux pour permettre son instruction et la consultation des services partenaires (enjeux spécifiques). Ce délai est ramené à 2 mois si l'ensemble des secteurs de travaux prévu dans le porter à connaissance annuel n'est pas concernée par des enjeux spécifiques associés.

Lorsque les aménagements seront situés dans le périmètre des sites patrimoniaux remarquables, les abords des monuments historiques, les sites classés ou en instance de classement, les dossiers devront comporter un volet comprenant un repérage précis des aménagements prévus dans les espaces protégés concernés ; les plans futurs des profils des berges qui seront modifiées et retalutées, leur traitement paysager avec indication des abattages ou plantations éventuelles ; les élévations, plans et coupes, notice descriptive ou technique, photomontage d'insertion de chaque ouvrage à créer en remplacement des

obstacles supprimés ; les données sur le milieu et ses incidences, les mesures correctives ; les schémas ou élévations des clôtures et passages agricoles créés ainsi que des notices descriptives des matériaux et teintes utilisés ; et lorsque cela sera possible, des diagnostics historiques, paysagers ou ripisylve.

Pour chaque intention/projet de travaux de restauration légère, les services de la police de l'eau concernés (DDT 78 en tant que service instructeur et DDT 28 en tant que service co-instructeur) solliciteront l'avis des services associés (OFB, DRIEE, DREAL, UDAP, etc ...). En fonction des enjeux environnants et de l'envergure de chaque projet, la note technique et les études complémentaires prévues dans l'annexe 5 du dossier d'autorisation environnementale déposé le 04 décembre 2019 et enregistré sous le n° 78-2019-00217, seront remises aux services instructeurs avant tout aménagement et comporteront alors une partie dédiée à chaque thématique concernée (cadre réglementaire, biodiversité, patrimoine, santé, architecture, sites classés...).

Le bénéficiaire ne pourra débiter les travaux qu'après accord des services de police de l'eau des DDT des Yvelines (service instructeur) et de la DDT de l'Eure-et-Loir (service co-instructeur).

## **Article 8 : Dispositions en phase travaux**

### **Article 8-1 : Information sur le déroulement des travaux**

Afin de concilier tous les intérêts mentionnés aux articles L.181-3 et L.181-4 du code de l'environnement, la période de réalisation des travaux est adaptée aux sensibilités de la faune et de la flore.

Le bénéficiaire informe les services de police de l'eau du démarrage des travaux dans un délai d'au moins 15 jours précédant cette opération.

### **Article 8-2 : Protection des eaux souterraines et superficielles**

Afin de limiter tout risque pour le milieu naturel et pour protéger le milieu aquatique, lors de la réalisation des actions :

- Tout sera mis en œuvre pour limiter le départ de résidus et déchets (utilisation de barrage flottant) et pour limiter le départ de matières en suspension (MES) (utilisation de filtres et de disque témoin en aval...) dans le cours d'eau.
- Aucun engin n'évoluera dans le lit mineur du cours d'eau.
- Quand des engins seront nécessaires, ils seront de petits gabarits, à pneus basse pression.
- Le matériel et engins seront en parfait état de fonctionnement et répondront aux exigences environnementales (systèmes antifuite, bacs de rétention...).
- Le matériel et engins seront approvisionnés en consommables en amont du chantier, sur des plateformes adaptées.
- Le matériel et engins fonctionneront avec des huiles hydrauliques biodégradables et des bio combustibles.

### **Article 8-3 : Destination des produits issus des travaux forestiers**

Si des travaux forestiers préparatoires sont nécessaires (abattages avant reprise de berges...), les produits nobles issus des interventions sur ripisylves (tronc et houppier notamment) resteront la propriété des riverains si ceux-ci en font la demande lorsque le syndicat les informera de l'intervention. S'ils n'en font pas la demande, les rémanents seront évacués ou broyés (suivant la nature) par le syndicat. Dans les zones naturelles, en dehors du lit mineur et non atteignables par les crues, certains rémanents pourront être laissés sur place.

Si le propriétaire souhaite récupérer son bois, il sera rangé sur les parcelles en dehors du lit mineur et du lit majeur afin de ne pas nuire aux écoulements en période de crue. Les riverains disposeront d'un délai pour les évacuer et le devenir du bois sera défini avant travaux.

Les rémanents de déboisement, les produits de faucardage et d'évacuation des embâcles et déchets seront valorisés ou éliminés dans le respect des réglementations locales (broyage en copeaux, exportation sur plate-forme de compostage, déchetterie...).

#### **Article 8-4 : Réception des travaux**

Dès réception technique des travaux par le bénéficiaire de l'autorisation, ce dernier informe par courrier le service en charge de la police de l'eau de l'achèvement des travaux.

#### **Article 9 : Suivi et évaluation des opérations**

Le suivi et l'évaluation des actions sera assuré par le syndicat et sa cellule rivière. Cela sera réalisé dans le cadre du PPRE (programme D2) grâce à un suivi régulier lors de tournées périodiques de terrain et avec des outils de suivi utilisant des indicateurs de moyens et de résultats (sous forme de tableaux).

Des réunions de bilan et de présentation seront proposées et programmées afin de rendre compte de l'état d'avancement du programme d'actions.

Le pétitionnaire adressera aux partenaires financiers et aux services de la police de l'eau :

- un rapport de synthèse annuel relatant les opérations réalisées ;
- un bilan de fin travaux à la fin de la période de validité du présent arrêté.

#### **Article 10 : Financement des travaux**

Pour ce programme d'actions (R4, R5, R6 et CE2), 399 actions ont été définies sur l'ensemble du bassin versant de la Drouette pour un montant global de 7 046 372 € HT.

Les actions seront déployées en suivant la programmation mais également en fonction des opportunités. Aussi, sur les 4 ans du programme faisant l'objet de ce dossier, les 399 actions ne seront donc pas toutes réalisées. A l'issue des 4 ans, le programme sera donc mis à jour et renouvelé.

Ainsi, en prenant en compte les accords des propriétaires, les moyens humains et financiers du syndicat, il est estimé que 20% de ces actions seront réalisées, soit :

Montant retenu (20%) par rapport au programme global					
Année	Actions restaurations légères (€ HT)			Actions sur ouvrages (€ HT)	TOTAL (€ HT)
	R4	R5	R6	CE1/CE2	
2021	79 632	318 190	14 941	70 230	482 994
2022	329 354	153 750	6 498	29 330	518 932
2023	95 150	113 555	1 308	29 300	239 313
2024	81 142	39 655	3 374	43 865	168 036
<b>TOTAL (€ HT)</b>	<b>585 278</b>	<b>625 149</b>	<b>26 122</b>	<b>172 725</b>	<b>1 409 274</b>

Figure 181 Répartition des coûts par thèmes et par années estimés à 20%

Le montant global estimé et retenu est donc de 1 409 274 € HT.

Le SM3R ne souhaite pas prendre en charge l'intégralité du montant des dépenses et sollicitera alors les aides financières publiques (AESN, Régions, Départements). Ces subventions sont allouées après dépôt d'un dossier de demande de subvention chaque année. Elles sont plafonnées à un maximum de 80 % du montant des travaux (déplafonnement possible dans certains cas particuliers).



L'éligibilité des actions a fait l'objet d'une validation de principe par les organismes financeurs. Ces derniers sont donc susceptibles d'accorder les taux de financement prévisionnels suivants :

Code action	Type action	Taux maximum subvention possible		
		AESN	Conseil Régional Ile-de-France	Conseil Régional Centre-Val de Loire
<b>ACTIONS RESTAURATIONS LEGERES</b>				
R4	Restauration de berges	80%	40%	20%
R5	Restauration et diversification des habitats	80%	40%	20%
R6	Aménagements agricoles	80%	40%	20%
<b>ACTIONS RESTAURATIONS LOURDES</b>				
CE1/CE2	Suppression d'obstacles à la continuité écologique	80%	40%	20%

Chaque année, après accord des propriétaires, les actions à réaliser feront l'objet d'une demande d'aide spécifique auprès de chaque partenaire susceptible d'accorder une aide financière suivant les taux détaillés ci-dessus. Le montant des subventions pourra alors varier d'une année à l'autre et en fonction des montants plafonds qui seront appliqués.

Il n'est pas demandé de participations financières aux propriétaires riverains.

La synthèse du plan de financement est présentée ci-dessous :

Année	Montant retenu (20%) par rapport au programme global										
	R4 (€ HT)	Subventions envisagées 80%	R5 (€ HT)	Subventions envisagées 80%	R6 (€ HT)	Subventions envisagées 80%	CE1/CE2 (€ HT)	Subventions envisagées 80%	TOTAL (€ HT)	TOTAL (€ HT) Subventions	TOTAL (€ HT) Reste à charge du SM3R
2021	79 632	63 706	318 190	254 552	14 941	11 953	20 230	55 184	482 984	386 395	96 589
2022	329 354	263 483	153 758	123 000	6 498	5 198	29 330	23 464	518 932	415 145	103 786
2023	95 150	76 120	113 555	90 844	1 308	1 047	29 300	23 440	239 313	191 450	47 863
2024	81 142	64 914	39 655	31 724	3 374	2 700	43 865	35 092	168 036	134 429	33 607
<b>TOTAL (€ HT)</b>	<b>585 278</b>	<b>468 223</b>	<b>625 148</b>	<b>500 119</b>	<b>26 122</b>	<b>20 898</b>	<b>172 725</b>	<b>138 180</b>	<b>1 409 274</b>	<b>1 127 420</b>	<b>281 855</b>

### Article 11 : Droit de pêche

Lorsque l'entretien d'un cours d'eau non domanial est financé en majorité par des fonds publics, le droit de pêche du propriétaire riverain est exercé gratuitement, pour une durée de cinq ans, par l'association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique (AAPPMA) pour cette section de cours d'eau ou, à défaut, par la fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique (FDPPMA), conformément à l'article L435-5 du code de l'environnement.

Le bénéficiaire informera l'association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique (AAPPMA) ou, à défaut, la fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique (FDPPMA) compétente de ses droits dès notification de la déclaration d'intérêt général.

### Article 12 : Accès aux propriétés

Conformément à l'article L. 215.18 du code de l'environnement, pendant la durée des travaux, les propriétaires sont tenus de laisser passer sur leurs terrains les fonctionnaires et agents chargés de la surveillance, les entrepreneurs ou ouvriers, ainsi que les engins mécaniques strictement nécessaires à la réalisation des travaux.

Les terrains actuellement bâtis ou clos de murs ainsi que les cours et les jardins attenants aux habitations sont exempts de la servitude en ce qui concerne le passage des engins.

### **Article 13 : Caractère de l'autorisation – durée de l'autorisation**

L'autorisation est accordée à titre personnel, précaire et révocable sans indemnité de l'État conformément aux dispositions de l'article L.181-22 du code de l'environnement.

L'autorisation et la DIG sont accordées pour une durée de 4 ans à compter de la signature du présent arrêté.

Sauf cas de force majeure ou de demande justifiée et acceptée de prorogation de délai, l'autorisation environnementale cesse de produire effet si à l'expiration d'un délai de 3 ans à compter de la signature du présent arrêté, les travaux déclarés d'intérêt général n'ont pas fait l'objet d'un commencement de réalisation substantiel en application de l'article R.214-97 du code de l'environnement.

La prorogation de l'arrêté portant autorisation environnementale peut être demandée par le bénéficiaire avant son échéance dans les conditions fixées par l'article L.181-15 et R.181-49 du code de l'environnement.

### **Article 14 : Accès aux installations et exercice des missions de police**

Les agents en charge de mission de contrôle au titre du code de l'environnement ont libre accès aux installations, ouvrages, travaux ou activités relevant de la présente autorisation dans les conditions fixées par l'article L.181-16 du code de l'environnement. Ils peuvent demander communication de toute pièce utile au contrôle de la bonne exécution du présent arrêté.

### **Article 15 : Droits des tiers**

Les droits des tiers sont expressément réservés.

### **Article 16 : Autres réglementations**

La présente autorisation ne dispense en aucun cas le bénéficiaire de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par les réglementations autres que celles en application desquelles elle est délivrée.

### **Article 17 : Moyens d'intervention en cas d'incident ou d'accident**

Le bénéficiaire de l'autorisation est tenu, dès qu'il en a connaissance, de déclarer au service chargé de la police de l'eau tout incident ou accident intéressant les travaux faisant l'objet de la présente autorisation, portant atteinte à l'un ou plusieurs des intérêts mentionnés à l'article L.211-1 du code de l'environnement.

Sans préjudice des mesures que pourra prescrire le service chargé de la police de l'eau, le bénéficiaire de l'autorisation devra prendre ou faire prendre toutes les dispositions nécessaires pour mettre fin aux causes de l'incident ou accident, pour évaluer ses conséquences et y remédier.

Le bénéficiaire procède à la mise en sécurité du chantier en cas d'alerte météorologique quant à un risque de crue. Il procède notamment à la mise hors de champ d'inondation du matériel de chantier et à l'évacuation du personnel de chantier.

Des barrages flottants et des matériaux absorbants sont conservés sur le chantier afin de permettre au personnel compétent d'intervenir rapidement, selon le type de milieu pollué (sol ou eau).

Le personnel est formé aux mesures d'intervention.

Les actions suivantes sont mises en place en cas de pollution accidentelle :

- la pollution est confinée au plus près de sa source puis pompée dans les plus brefs délais ;
- la terre végétale est curée et remplacée ;
- les sols éventuellement pollués sont transférés dans un centre de traitement adapté.

### **Article 18 : Publication et information des tiers**

En application de l'article R.181-44 du code de l'environnement :

- une copie de la présente autorisation est déposée à la mairie des communes concernées ;
- un extrait de la présente autorisation, est affiché pendant une durée minimale d'un mois dans les communes concernées. Un procès verbal de l'accomplissement de cette formalité est dressé par les soins du maire ;
- la présente autorisation est publiée sur les sites internet des Préfectures des Yvelines et de l'Eure-et-Loir pendant une durée minimale d'un mois.

### **Article 19 : Voies et délais de recours**

Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent en application de l'article R.181-50 du code de l'environnement :

- par le bénéficiaire dans un délai de deux mois à compter de sa notification ;
- par les tiers en raison des inconvénients ou des dangers que le projet présente pour les intérêts mentionnés à l'article L.181-3 du code de l'environnement, dans un délai de quatre mois à compter de la dernière formalité accomplie.

La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

La présente autorisation peut faire l'objet d'un recours administratif dans le délai de deux mois qui prolonge le délai de recours contentieux.

Le bénéficiaire de l'autorisation est tenu informé d'un tel recours.

Conformément à l'article R181-52 du code de l'environnement, sans préjudice des délais et voies de recours mentionnés précédemment, les tiers, peuvent déposer une réclamation auprès de l'autorité administrative compétente, à compter de la mise en service du projet autorisé, aux seules fins de contester l'insuffisance ou l'inadaptation des prescriptions définies dans la présente autorisation, en raison des inconvénients ou des dangers que le projet présente pour le respect des intérêts mentionnés à l'article L.181-3 du code de l'environnement.

L'autorité compétente dispose d'un délai de deux mois, à compter de la réception de la réclamation, pour y répondre de manière motivée. A défaut, la réponse est réputée négative.

Si elle estime que la réclamation est fondée, l'autorité compétente fixe des prescriptions complémentaires, dans les formes prévues à l'article R.181-45 du code de l'environnement.

En cas de rejet implicite ou explicite, les intéressés disposent d'un délai de deux mois pour se pourvoir contre cette décision.

### **Article 20 : Exécution**

Les secrétaires généraux des préfectures des Yvelines et d'Eure-et-Loir, la directrice départementale des territoires des Yvelines et le directeur départemental des territoires d'Eure-et-Loir, les maires des communes concernées, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Chartres, le

**03 MAI 2021**

Le préfet d'Eure-et-Loir

Françoise SOULIMAN

**04 JUIN 2021** Fait à Versailles, le

Pour le Préfet et par délégation  
Le préfet des Yvelines,  
Le Secrétaire Général


















Etienne DESPLANQUES

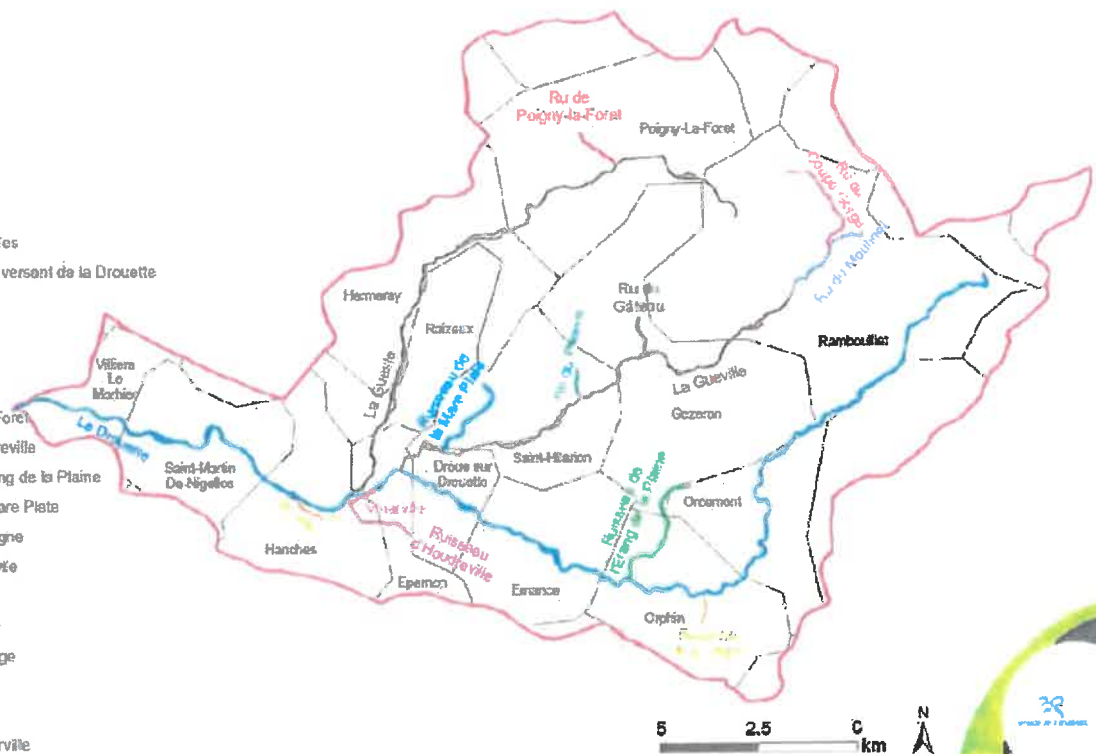
## Annexe 1 : réseau hydrographique du bassin versant de la Drouette



Carte 2 : Présentation du réseau hydrographique concerné par l'étude

### Légende

-  Limites communales
-  Limites du bassin versant de la Drouette
- Cours d'eau étudiés**
-  La Drouette
-  La Gueville
-  La Guesle
-  Ru de Paigny-la-Forêt
-  Ruisseau d'Houdreville
-  Ruisseau de l'Etang de la Plaine
-  Ruisseau de la Mare Plate
-  Ruisseau de la Vigne
-  Ruisseau de Morvile
-  Ruisseau de Paty
-  Ru du Moulinet
-  Ru du Coupe Gerge
-  Ru du Gâteau
-  Ru du Plessis
-  Ruisseau de Vinerville



Annexe 2 : Tableau de programmation prévisionnelle sur la période 2021-2024





## Tableau de programmation 2021/2024 des actions de restauration du PPRE de la Drouette ventilé par année et type d'action

Nom du tronçon	Cours d'eau	Année	Programme	Code action	Commune	Intercommunalité	Linéaire (m)	Unité	Nom de l'action	Précision de l'opération	Subvention maximale (%)	Autofinancement (tiers/SM3R)	Montant total (euros HT)
Drouette_1	Drouette amont	2021	Action lourde	CE 1 / CE 2	RAMBOUILLET	CART	-	Unité	Restauration des continuités écologiques sur obstacles non dépendants de complexes hydrauliques	Remplacer buse par passerelle, avec étude succinate	80%	2000	10000
Drouette_2	Drouette amont	2021	Action lourde	CE 1 / CE 2	DRCEMONT	CART	-	Unité	Restauration des continuités écologiques sur obstacles non dépendants de complexes hydrauliques	Effacement de l'OH 4 avec seuil de répartition en amont pour allonger l'écoulement, une opération de rognage et de réaménagement du lit en amont (RS), avec une étude complémentaire	80%	5000	30000
Drouette_2	Drouette amont	2021	Action lourde	CE 1 / CE 2	RAMBOUILLET	CART	-	Unité	Restauration des continuités écologiques sur obstacles non dépendants de complexes hydrauliques	Remplacer buse par pont, avec étude complémentaire	80%	2000	10000
Drouette_3	Drouette amont	2021	Action lourde	CE 1 / CE 2	ORCEMONT	CART	-	Unité	Restauration des continuités écologiques sur obstacles non dépendants de complexes hydrauliques	Effacement de l'OH 5, avec mise en place diversification des habitats (RS), avec étude succinate	80%	1000	5000
Drouette_3	Drouette amont	2021	Action lourde	CE 1 / CE 2	ORPHIN	CART	-	Unité	Restauration des continuités écologiques sur obstacles non dépendants de complexes hydrauliques	Suppression petit seuil	80%	300	1500
Drouette_4	Drouette amont	2021	Action lourde	CE 1 / CE 2	ORPHIN	CART	-	Unité	Restauration des continuités écologiques sur obstacles non dépendants de complexes hydrauliques	Suppression de l'OH 8d, avec mise en place diversification des habitats (RS), avec étude succinate	80%	400	2000
Drouette_4	Drouette amont	2021	Action lourde	CE 1 / CE 2	ORPHIN	CART	-	Unité	Restauration des continuités écologiques sur obstacles non dépendants de complexes hydrauliques	Suppression de l'OH 8c, avec mise en place diversification des habitats (RS), avec étude succinate	80%	400	2000
Drouette_4	Drouette amont	2021	Action lourde	CE 1 / CE 2	ORPHIN	CART	-	Unité	Restauration des continuités écologiques sur obstacles non dépendants de complexes hydrauliques	Suppression de l'OH 8b, avec mise en place diversification des habitats (RS), avec étude succinate	80%	400	2000
Drouette_4	Drouette amont	2021	Action lourde	CE 1 / CE 2	ORPHIN	CART	-	Unité	Restauration des continuités écologiques sur obstacles non dépendants de complexes hydrauliques	Effacement de l'OH 7, avec mise en place diversification des habitats (RS), avec étude succinate	80%	400	2000
Drouette_5	Drouette amont	2021	Action lourde	CE 1 / CE 2	ORPHIN	CART	-	Unité	Restauration des continuités écologiques sur obstacles non dépendants de complexes hydrauliques	Effacement du seuil OH 10, avec une étude succinate	80%	3000	10000
Drouette_5	Drouette amont	2021	Action lourde	CE 1 / CE 2	ORPHIN	CART	-	Unité	Restauration des continuités écologiques sur obstacles non dépendants de complexes hydrauliques	Suppression buse	80%	265	1325
Drouette_7	Drouette amont	2021	Action lourde	CE 1 / CE 2	EMANCE	CART	-	Unité	Restauration des continuités écologiques sur obstacles non dépendants de complexes hydrauliques	Suppression buse	80%	265	1325
Drouette_12	Drouette amont	2021	Action lourde	CE 1 / CE 2	DROUE-SUR-DROUETTE	COPEDF	-	Unité	Restauration des continuités écologiques sur obstacles non dépendants de complexes hydrauliques	Suppression petit seuil	80%	300	1500
Drouette_22	Drouette aval	2021	Action lourde	CE 1 / CE 2	VILLEREAU-MICHELIER	COPEDF	-	Unité	Restauration des continuités écologiques sur obstacles non dépendants de complexes hydrauliques	Suppression petit seuil (RS), avec étude succinate	80%	400	2000
Gueule_3	Gueule	2021	Action lourde	CE 1 / CE 2	POIGNY-LA-FORÊT	CART	-	Unité	Restauration des continuités écologiques sur obstacles non dépendants de complexes hydrauliques	Redimensionnement des ponts sous-dimensionnés OH 48, 49 et 52 avec diversification des habitats (RS), avec une étude complémentaire	80%	8000	40000
Gueule_3	Gueule	2021	Action lourde	CE 1 / CE 2	POIGNY-LA-FORÊT	CART	-	Unité	Restauration des continuités écologiques sur obstacles non dépendants de complexes hydrauliques	Redimensionnement du pont OH 46 avec remise à jour partielle, avec une étude complémentaire	80%	6000	30000
Gueule_3	Gueule	2021	Action lourde	CE 1 / CE 2	POIGNY-LA-FORÊT	CART	-	Unité	Restauration des continuités écologiques sur obstacles non dépendants de complexes hydrauliques	Redimensionnement du pont sous-dimensionné OH 47, avec une étude complémentaire	80%	8000	30000
Gueule_3	Gueule	2021	Action lourde	CE 1 / CE 2	POIGNY-LA-FORÊT	CART	-	Unité	Restauration des continuités écologiques sur obstacles non dépendants de complexes hydrauliques	Suppression de l'OH 45 avec mise en place prise d'eau étagée en amont, avec une étude succinate	80%	2000	10000
Gueule_3	Gueule	2021	Action lourde	CE 1 / CE 2	POIGNY-LA-FORÊT	CART	-	Unité	Restauration des continuités écologiques sur obstacles non dépendants de complexes hydrauliques	Suppression petit seuil	80%	300	1500
Gueule_4	Gueule	2021	Action lourde	CE 1 / CE 2	POIGNY-LA-FORÊT	CART	-	Unité	Restauration des continuités écologiques sur obstacles non dépendants de complexes hydrauliques	Redimensionnement du pont OH 54 (avec une étude complémentaire) et effacement partiel ou total du batardeau OH 53 (avec une étude succinate) et mise en place diversification habitats (RS)	80%	8000	40000
Gueule_4	Gueule	2021	Action lourde	CE 1 / CE 2	POIGNY-LA-FORÊT	CART	-	Unité	Restauration des continuités écologiques sur obstacles non dépendants de complexes hydrauliques	Suppression OH beton	80%	300	1500
Gueule_5	Gueule	2021	Action lourde	CE 1 / CE 2	POIGNY-LA-FORÊT	CART	-	Unité	Restauration des continuités écologiques sur obstacles non dépendants de complexes hydrauliques	Effacement de la chute OH 56 avec mise en place prise d'eau étagée en amont, avec une étude complémentaire	80%	6000	30000
Gueule_7	Gueule	2021	Action lourde	CE 1 / CE 2	HERMEY	CART	-	Unité	Restauration des continuités écologiques sur obstacles non dépendants de complexes hydrauliques	Suppression passerelle	80%	300	1500
Gueule_Ancien_7	Gueule	2021	Action lourde	CE 1 / CE 2	RAZEUX	CART	-	Unité	Restauration des continuités écologiques sur obstacles non dépendants de complexes hydrauliques	Suppression petit seuil	80%	300	1500



Guesle_10	Guesle	2021	Action lourde	CE 1 / CE 2	BAZEUX	CART	-	Unité	Restauration des communautés écologiques sur obstacles non dépendants de complexes hydrauliques	Rempiaçement du pont, avec fluxs complémentaires	80%	2000	10000
Guesle_10	Guesle	2021	Action lourde	CE 1 / CE 2	BAZEUX	CART	-	Unité	Restauration des communautés écologiques sur obstacles non dépendants de complexes hydrauliques	Suppression petit seuil	80%	900	1500
Guesle_10	Guesle	2021	Action lourde	CE 1 / CE 2	BAZEUX	CART	-	Unité	Restauration des communautés écologiques sur obstacles non dépendants de complexes hydrauliques	Suppression Petit seuil	80%	300	1500
Guesle_10	Guesle	2021	Action lourde	CE 1 / CE 2	BAZEUX	CART	-	Unité	Restauration des communautés écologiques sur obstacles non dépendants de complexes hydrauliques	Suppression Petit seuil	80%	300	1500
Guesle_13	Guesle	2021	Action lourde	CE 1 / CE 2	EPERONN	CCPEIDF	-	Unité	Restauration des communautés écologiques sur obstacles non dépendants de complexes hydrauliques	Effacement de l'OH 66 avec mise en place d'un épi en amont, avec une étude complémentaire	90%	12040	60000
Guesle_11	Guesle	2021	Action lourde	CE 1 / CE 2	EPERONN	CCPEIDF	-	Unité	Restauration des communautés écologiques sur obstacles non dépendants de complexes hydrauliques	Suppression de l'OH 64 avec mise en place d'overdérivation des habitats (B), avec étude associée	80%	400	2000
MORIE	MORIE	2021	Action lourde	CE 1 / CE 2	EPERONN	CCPEIDF	-	Unité	Restauration des communautés écologiques sur obstacles non dépendants de complexes hydrauliques	Renforcer bive par pont, avec étude associée	80%	3400	17000
Drouette_2	Drouette amont	2021	Action légère	R 4	RAMBOUILLET	CART	141	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Génie végétal	80%	2820	14101
Drouette_5	Drouette amont	2021	Action légère	R 4	ORPHIN	CART	169	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Retalutage	80%	742	3712
Drouette_5	Drouette amont	2021	Action légère	R 4	ORPHIN	CART	303	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Retalutage	80%	1332	6659
Drouette_5	Drouette amont	2021	Action légère	R 4	ORPHIN	CART	43	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Suppression	80%	5561	27805
Drouette_5	Drouette amont	2021	Action légère	R 4	ORPHIN	CART	43	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Suppression	80%	5561	27805
Drouette_6	Drouette amont	2021	Action légère	R 4	EMANCE	CART	23	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Génie végétal	80%	469	2347
Drouette_6	Drouette amont	2021	Action légère	R 4	EMANCE	CART	92	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Suppression	80%	11939	59697
Drouette_7	Drouette amont	2021	Action légère	R 4	EMANCE	CART	23	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Génie végétal	80%	452	2259
Drouette_7	Drouette amont	2021	Action légère	R 4	EMANCE	CART	35	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Génie végétal	80%	703	3515
Drouette_8	Drouette amont	2021	Action légère	R 4	EMANCE	CART	23	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Génie végétal	80%	456	2281
Drouette_8	Drouette amont	2021	Action légère	R 4	EMANCE	CART	41	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Génie végétal	80%	821	4103
Drouette_8	Drouette amont	2021	Action légère	R 4	EMANCE	CART	42	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Génie végétal	80%	839	4194
Drouette_8	Drouette amont	2021	Action légère	R 4	EMANCE	CART	49	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Génie végétal	80%	984	4920
Drouette_8	Drouette amont	2021	Action légère	R 4	EMANCE	CART	178	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Génie végétal	80%	3550	17752
Drouette_8	Drouette amont	2021	Action légère	R 4	EMANCE	CART	343	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Génie végétal	80%	6858	34289
Drouette_8	Drouette amont	2021	Action légère	R 4	EMANCE	CART	486	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Retalutage	80%	2137	10686
Drouette_9	Drouette amont	2021	Action légère	R 4	EMANCE	CART	53	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Génie végétal	80%	1056	5278
Drouette_10	Drouette amont	2021	Action légère	R 4	DROUETTE	CCPEIDF	13	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Génie végétal	80%	253	1263
Drouette_10	Drouette amont	2021	Action légère	R 4	DROUETTE	CCPEIDF	13	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Génie végétal	80%	253	1263
Drouette_10	Drouette amont	2021	Action légère	R 4	DROUETTE	CCPEIDF	54	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Génie végétal	80%	1087	5437
Drouette_10	Drouette amont	2021	Action légère	R 4	DROUETTE	CCPEIDF	78	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Génie végétal	80%	1552	7761
Drouette_10	Drouette amont	2021	Action légère	R 4	DROUETTE	CCPEIDF	329	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Génie végétal	80%	6579	32896
Drouette_23	Drouette aval	2021	Action légère	R 4	VILLIERS-LE-MORHIER	CCPEIDF	41	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Génie végétal	80%	815	4077
Guesle_3	Guesle	2021	Action légère	R 4	POIGNY-LA-FORET	CART	9	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Génie végétal	80%	184	920



Guesle_3	Guesle	2021	Action légère	R 4	POIGNY-LA-FORET	CART	13	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Génie végétal	80%	263	1316
Guesle_3	Guesle	2021	Action légère	R 4	POIGNY-LA-FORET	CART	16	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Génie végétal	80%	328	1642
Guesle_3	Guesle	2021	Action légère	R 4	POIGNY-LA-FORET	CART	16	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Génie végétal	80%	330	1649
Guesle_3	Guesle	2021	Action légère	R 4	POIGNY-LA-FORET	CART	21	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Génie végétal	80%	427	2137
Guesle_3	Guesle	2021	Action légère	R 4	POIGNY-LA-FORET	CART	21	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Génie végétal	80%	428	2138
Guesle_3	Guesle	2021	Action légère	R 4	POIGNY-LA-FORET	CART	29	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Génie végétal	80%	575	2875
Guesle_3	Guesle	2021	Action légère	R 4	POIGNY-LA-FORET	CART	31	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Génie végétal	80%	618	3090
Guesle_3	Guesle	2021	Action légère	R 4	POIGNY-LA-FORET	CART	35	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Génie végétal	80%	703	3514
Guesle_3	Guesle	2021	Action légère	R 4	POIGNY-LA-FORET	CART	35	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Génie végétal	80%	703	3514
Guesle_3	Guesle	2021	Action légère	R 4	POIGNY-LA-FORET	CART	60	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Génie végétal	80%	1198	5990
Guesle_3	Guesle	2021	Action légère	R 4	POIGNY-LA-FORET	CART	67	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Génie végétal	80%	1348	6741
Guesle_3	Guesle	2021	Action légère	R 4	POIGNY-LA-FORET	CART	10	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Suppression	80%	1247	6235
Guesle_3	Guesle	2021	Action légère	R 4	POIGNY-LA-FORET	CART	11	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Suppression	80%	1490	7452
Guesle_5	Guesle	2021	Action légère	R 4	HERMERAY	CART	27	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Suppression	80%	3524	17618
Guesle_7	Guesle	2021	Action légère	R 4	HERMERAY	CART	54	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Retalutage	80%	236	1180
Guesle_11	Guesle	2021	Action légère	R 4	EPERNON	CCPEIDF	392	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Retalutage	80%	1723	8617
Guesle_11	Guesle	2021	Action légère	R 4	RAIZEUX	CART	14	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Génie végétal	80%	273	1366
Guesle_11	Guesle	2021	Action légère	R 4	RAIZEUX	CART	35	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Génie végétal	80%	692	3459
Guesle_11	Guesle	2021	Action légère	R 4	RAIZEUX	CART	46	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Génie végétal	80%	921	4605
Guesle_11	Guesle	2021	Action légère	R 4	RAIZEUX	CART	50	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Génie végétal	80%	1006	5029
Guesle_11	Guesle	2021	Action légère	R 4	RAIZEUX	CART	401	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Retalutage	80%	1765	8827
Gueville_9	Gueville	2021	Action légère	R 4	EPERNON	CCPEIDF	70	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Retalutage	80%	307	1536
Gueville_9	Gueville	2021	Action légère	R 4	EPERNON	CCPEIDF	77	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Retalutage	80%	339	1695
Morte	Morte	2021	Action légère	R 4	EPERNON	CCPEIDF	109	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Génie végétal	80%	2183	10917
Drouette_2	Drouette amont	2021	Action légère	R 5	GAZERAN	CART	1934	ml de berge	Restauration et diversification des habitats	Diversification habitats (banquettes)	80%	58030	290150
Drouette_2	Drouette amont	2021	Action légère	R 5	ORCEMONT	CART	338	ml de berge	Restauration et diversification des habitats	Diversification habitats (banquettes)	80%	10134	50670
Drouette_2	Drouette amont	2021	Action légère	R 5	ORCEMONT	CART	639	ml de berge	Restauration et diversification des habitats	Reméandrage du lit associé à OH 4	80%	14056	70290
Drouette_4	Drouette amont	2021	Action légère	R 5	ORPHIN	CART	564	ml de berge	Restauration et diversification des habitats	Diversification habitats (recharge granulométrique)	80%	3386	16929
Drouette_6	Drouette amont	2021	Action légère	R 5	EMANCE	CART	138	ml de berge	Restauration et diversification des habitats	Diversification habitats associé à OH 12	80%	4130	20648
Drouette_6	Drouette amont	2021	Action légère	R 5	EMANCE	CART	128	ml de berge	Restauration et diversification des habitats	Diversification habitats associés à OH 13a	80%	3827	19135
Drouette_8	Drouette amont	2021	Action légère	R 5	EMANCE	CART	372	ml de berge	Restauration et diversification des habitats	Diversification habitats (banquettes)	80%	11159	55795
Drouette_8	Drouette amont	2021	Action légère	R 5	EMANCE	CART	283	ml de berge	Restauration et diversification des habitats	Diversification habitats (banquettes)	80%	8498	42492

Drouette_8	Drouette amont	2021	Action légère	R 5	EMANCE	CART	515	ml de berge	Restauration et diversification des habitats	Diversification habitats (recharge granulométrique)	80%	3090	15448
Drouette_9	Drouette amont	2021	Action légère	R 5	DROUE-SUR-DROUETTE	CCPEIDF	135	ml de berge	Restauration et diversification des habitats	Diversification habitats associée à OH 14 (a et b)	80%	4058	20292
Drouette_9	Drouette amont	2021	Action légère	R 5	DROUE-SUR-DROUETTE	CCPEIDF	215	ml de berge	Restauration et diversification des habitats	Diversification habitats associée à OH 14 (a et b)	80%	6443	32213
Drouette_14	Drouette aval	2021	Action légère	R 5	HANCHES	CCPEIDF	282	ml de berge	Restauration et diversification des habitats	Diversification habitats associée à OH 17 (a et b)	80%	8450	42252
Drouette_17	Drouette aval	2021	Action légère	R 5	SAINT-MARTIN-DE-NIGELLES	CCPEIDF	300	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et rebatutage)	Diversification habitats (banquettes)	80%	9000	45000
Drouette_18	Drouette aval	2021	Action légère	R 5	SAINT-MARTIN-DE-NIGELLES	CCPEIDF	274	ml de berge	Restauration et diversification des habitats	Diversification habitats associé à OH 20	80%	8223	41113
Drouette_18	Drouette aval	2021	Action légère	R 5	SAINT-MARTIN-DE-NIGELLES	CCPEIDF	120	ml de berge	Restauration et diversification des habitats	Diversification habitats associée à OH 20	80%	3599	17997
Drouette_20	Drouette aval	2021	Action légère	R 5	SAINT-MARTIN-DE-NIGELLES	CCPEIDF	401	ml de berge	Restauration et diversification des habitats	Diversification habitats associée à OH 21 (a et b)	80%	12015	60076
Guesle_3	Guesle	2021	Action légère	R 5	POIGNY-LA-FORET	CART	321	ml de berge	Restauration et diversification des habitats	Diversification habitats associé à OH 48, 49 et 50	80%	9640	48202
Guesle_3	Guesle	2021	Action légère	R 5	POIGNY-LA-FORET	CART	364	ml de berge	Restauration et diversification des habitats	Diversification habitats associé à OH 54 et 55	80%	10909	54543
Guesle_4	Guesle	2021	Action légère	R 5	POIGNY-LA-FORET	CART	243	ml de berge	Restauration et diversification des habitats	Diversification habitats associé à OH 54 et 55	80%	7305	36525
Guesle_6	Guesle	2021	Action légère	R 5	HERMERAY	CART	780	ml de berge	Restauration et diversification des habitats	Diversification habitats (banquettes)	80%	23414	117072
Guesle_7	Guesle	2021	Action légère	R 5	HERMERAY	CART	126	ml de berge	Restauration et diversification des habitats	Diversification habitats associé à OH 60	80%	3792	18960
Guesle_8	Guesle	2021	Action légère	R 5	HERMERAY	CART	515	ml de berge	Restauration et diversification des habitats	Diversification habitats (banquettes)	80%	15437	77183
Guesle_8	Guesle	2021	Action légère	R 5	HERMERAY	CART	82	ml de berge	Restauration et diversification des habitats	Diversification habitats associé à OH 61	80%	2448	12238
Guesle_8	Guesle	2021	Action légère	R 5	HERMERAY	CART	343	ml de berge	Restauration et diversification des habitats	Diversification habitats associé à OH 61	80%	10281	51405
Guesle_9	Guesle	2021	Action légère	R 5	HERMERAY	CART	1124	ml de berge	Restauration et diversification des habitats	Diversification habitats associé à OH 62 (a et b)	80%	33725	168626
Guesle_11	Guesle	2021	Action légère	R 5	EPERNON	CCPEIDF	552	ml de berge	Restauration et diversification des habitats	Diversification habitats (banquettes)	80%	16561	82805
Guesle_11	Guesle	2021	Action légère	R 5	RAZELUX	CART	179	ml de berge	Restauration et diversification des habitats	Diversification habitats (banquettes)	80%	5366	26829
Guesle_11	Guesle	2021	Action légère	R 5	EPERNON	CCPEIDF	92	ml de berge	Restauration et diversification des habitats	Diversification habitats (banquettes)	80%	2758	13788
Gueville_9	Gueville	2021	Action légère	R 5	EPERNON	CCPEIDF	282	ml de berge	Restauration et diversification des habitats	Diversification habitats (banquettes)	80%	8456	42278
Morte	Morte	2021	Action légère	R 6	ORCEMONT	CART	-	Unité	Aménagement des abreuvoirs, des clôtures et de passages agricoles	Aménagement d'abreuvoirs	80%	250	1250
Drouette_2	Drouette amont	2021	Action légère	R 6	ORCEMONT	CART	-	Unité	Aménagement des abreuvoirs, des clôtures et de passages agricoles	Aménagement d'abreuvoirs	80%	250	1250
Drouette_2	Drouette amont	2021	Action légère	R 6	ORCEMONT	CART	185	ml de berge	Aménagement des abreuvoirs, des clôtures et de passages agricoles	Aménagement de clôtures	80%	296	1480
Drouette_9	Drouette amont	2021	Action légère	R 6	EMANCE	CART	-	Unité	Aménagement des abreuvoirs, des clôtures et de passages agricoles	Aménagement d'abreuvoirs	80%	250	1250
Drouette_9	Drouette amont	2021	Action légère	R 6	EMANCE	CART	-	Unité	Aménagement des abreuvoirs, des clôtures et de passages agricoles	Aménagement d'abreuvoirs	80%	250	1250
Drouette_9	Drouette amont	2021	Action légère	R 6	EMANCE	CART	124	ml de berge	Aménagement des abreuvoirs, des clôtures et de passages agricoles	Aménagement de clôtures	80%	198	992
Drouette_9	Drouette amont	2021	Action légère	R 6	EMANCE	CART	175	ml de berge	Aménagement des abreuvoirs, des clôtures et de passages agricoles	Aménagement de clôtures	80%	280	1400
Drouette_14	Drouette amont	2021	Action légère	R 6	EPERNON	CCPEIDF	-	Unité	Aménagement des abreuvoirs, des clôtures et de passages agricoles	Aménagement d'abreuvoirs	80%	250	1250
Drouette_14	Drouette amont	2021	Action légère	R 6	EPERNON	CCPEIDF	466	ml de berge	Aménagement des abreuvoirs, des clôtures et de passages agricoles	Aménagement de clôtures	80%	746	3728
Drouette_14	Drouette amont	2021	Action légère	R 6	HANCHES	CCPEIDF	-	Unité	Aménagement des abreuvoirs, des clôtures et de passages agricoles	Aménagement d'abreuvoirs	80%	250	1250
Drouette_14	Drouette amont	2021	Action légère	R 6	HANCHES	CCPEIDF	-	Unité	Aménagement des abreuvoirs, des clôtures et de passages agricoles	Aménagement d'abreuvoirs	80%	250	1250
Drouette_14	Drouette amont	2021	Action légère	R 6	HANCHES	CCPEIDF	-	Unité	Aménagement des abreuvoirs, des clôtures et de passages agricoles	Aménagement d'abreuvoirs	80%	250	1250







Guesle_11	Guesle	2021	Action légère	R 6	EPERNON	COPEIDF	312	ml de berge	Aménagement des abreuvoirs, des clôtures et de passages agricoles	Aménagement de clôtures	80%	499	2496
Guesle_11	Guesle	2021	Action légère	R 6	HANCHES	COPEIDF	149	ml de berge	Aménagement des abreuvoirs, des clôtures et de passages agricoles	Aménagement de clôtures	80%	238	1192
Guesle_11	Guesle	2021	Action légère	R 6	RAZEUX	CART	-	Unité	Aménagement des abreuvoirs, des clôtures et de passages agricoles	Aménagement d'abreuvoirs	80%	250	1250
Guesle_11	Guesle	2021	Action légère	R 6	RAZEUX	CART	103	ml de berge	Aménagement des abreuvoirs, des clôtures et de passages agricoles	Aménagement de clôtures	80%	165	824
Guesle_1	Guesle	2022	Action lourde	CE 1 / CE 2	POIGNY-LA FORET	CART	-	Unité	Restauration des continuités écologiques sur obstacles non dépendants de complexes hydrauliques	Remplacer buse par pont, avec étude succinate	80%	3400	17000
Guesle_1	Guesle	2022	Action lourde	CE 1 / CE 2	POIGNY-LA FORET	CART	-	Unité	Restauration des continuités écologiques sur obstacles non dépendants de complexes hydrauliques	Suppression buse	80%	205	1315
Guesle_1	Guesle	2022	Action lourde	CE 1 / CE 2	RAMBOUILLET	CART	-	Unité	Restauration des continuités écologiques sur obstacles non dépendants de complexes hydrauliques	Remplacer buse par pont, avec étude succinate	80%	3400	17000
Guesle_2	Guesle	2022	Action lourde	CE 1 / CE 2	POIGNY-LA FORET	CART	-	Unité	Restauration des continuités écologiques sur obstacles non dépendants de complexes hydrauliques	Remplacement de la buse OH 44 par un pont et un remblaiage du lit en amont (RS), avec une étude complémentaire	80%	6000	30000
Guesle_5	Guesville	2022	Action lourde	CE 1 / CE 2	SAINT-HILAIRON	CART	-	Unité	Restauration des continuités écologiques sur obstacles non dépendants de complexes hydrauliques	Suppression de TOH 37c, avec étude succinate	80%	400	2000
Guesle_5	Guesville	2022	Action lourde	CE 1 / CE 2	SAINT-HILAIRON	CART	-	Unité	Restauration des continuités écologiques sur obstacles non dépendants de complexes hydrauliques	Remplacer double buse par pont, avec étude complémentaire	80%	2630	13150
R_EtangPlaine	Ruisseau de Frétag de la Plaine	2022	Action lourde	CE 1 / CE 2	ORPHIN	CART	-	Unité	Restauration des continuités écologiques sur obstacles non dépendants de complexes hydrauliques	Suppression de TOH 74	80%	400	2000
R_EtangPlaine	Ruisseau de l'Etang de la Plaine	2022	Action lourde	CE 1 / CE 2	ORPHIN	CART	-	Unité	Restauration des continuités écologiques sur obstacles non dépendants de complexes hydrauliques	Suppression de TOH 73a	80%	400	2000
R_EtangPlaine	Ruisseau de l'Etang de la Plaine	2022	Action lourde	CE 1 / CE 2	ORPHIN	CART	-	Unité	Restauration des continuités écologiques sur obstacles non dépendants de complexes hydrauliques	Remplacer buse par pont	80%	3400	17000
R_Paty	Ruisseau de Paty	2022	Action lourde	CE 1 / CE 2	EPERNON	CCPEIDF	-	Unité	Restauration des continuités écologiques sur obstacles non dépendants de complexes hydrauliques	Remplacer buse par pont, avec étude succinate	80%	3400	17000
R_Vinarville	Ruisseau de Vinarville	2022	Action légère	CE 1 / CE 2	EPERNON	CCPEIDF	-	Unité	Restauration des continuités écologiques sur obstacles non dépendants de complexes hydrauliques	Remplacement de la buse OH 11 par un pont et remise à ciel ouvert au niveau de la buse OH 12, avec mise en place d'installation de habitats (RS), avec étude complémentaire	80%	8000	40000
Drouette_3	Drouette amont	2022	Action légère	R 4	ORCEMONT	CART	122	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Génie végétal	80%	2437	12183
Drouette_3	Drouette amont	2022	Action légère	R 4	ORCEMONT	CART	131	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Génie végétal	80%	2617	13087
Drouette_3	Drouette amont	2022	Action légère	R 4	ORCEMONT	CART	37	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Suppression	80%	4761	23803
Drouette_3	Drouette amont	2022	Action légère	R 4	ORPHIN	CART	1035	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Retalutage	80%	4558	22788
Drouette_3	Drouette amont	2022	Action légère	R 4	ORPHIN	CART	1048	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Retalutage	80%	4612	23058
Drouette_6	Drouette amont	2022	Action légère	R 4	EMANCE	CART	629	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Suppression	80%	81834	409170
Drouette_6	Drouette amont	2022	Action légère	R 4	EMANCE	CART	637	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Suppression	80%	82803	414017
Drouette_11	Drouette amont	2022	Action légère	R 4	DROUE-SUR-DROUETTE	CCPEIDF	206	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Génie végétal	80%	4118	20589
Drouette_11	Drouette amont	2022	Action légère	R 4	DROUE-SUR-DROUETTE	CCPEIDF	33	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Suppression	80%	4323	21617
Drouette_11	Drouette amont	2022	Action légère	R 4	DROUE-SUR-DROUETTE	CCPEIDF	38	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Suppression	80%	4928	24638
Drouette_12	Drouette amont	2022	Action légère	R 4	DROUE-SUR-DROUETTE	CCPEIDF	33	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Génie végétal	80%	651	3254
Drouette_13	Drouette amont	2022	Action légère	R 4	EPERNON	CCPEIDF	26	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Génie végétal	80%	519	2595
Drouette_13	Drouette amont	2022	Action légère	R 4	EPERNON	CCPEIDF	77	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Génie végétal	80%	1536	7679
Drouette_13	Drouette amont	2022	Action légère	R 4	EPERNON	CCPEIDF	191	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Génie végétal	80%	3827	19134
Drouette_13	Drouette amont	2022	Action légère	R 4	EPERNON	CCPEIDF	211	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Génie végétal	80%	4327	21136
Drouette_13	Drouette amont	2022	Action légère	R 4	EPERNON	CCPEIDF	483	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Génie végétal	80%	9669	48343
Drouette_14	Drouette aval	2022	Action légère	R 4	HANCHES	CCPEIDF	147	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Génie végétal	80%	2949	14746
Drouette_14	Drouette aval	2022	Action légère	R 4	HANCHES	CCPEIDF	153	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Génie végétal	80%	3059	15294



Drouette_14	Drouette aval	2022	Action légère	R 4	HANCHES	CCPEIDF	217	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Retalutage	80%	956	4781
Gueville_1	Guéville	2022	Action légère	R 4	RAMBOUILLET	CART	54	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Génie végétal	80%	1080	5399
Gueville_1	Guéville	2022	Action légère	R 4	RAMBOUILLET	CART	55	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Génie végétal	80%	1103	5513
Gueville_1	Guéville	2022	Action légère	R 4	RAMBOUILLET	CART	507	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Génie végétal	80%	10147	50736
Gueville_1	Guéville	2022	Action légère	R 4	RAMBOUILLET	CART	569	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Génie végétal	80%	11374	56868
Gueville_1	Guéville	2022	Action légère	R 4	RAMBOUILLET	CART	591	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Génie végétal	80%	11819	59094
Gueville_1	Guéville	2022	Action légère	R 4	RAMBOUILLET	CART	650	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Génie végétal	80%	12609	63044
Gueville_2	Guéville	2022	Action légère	R 4	RAMBOUILLET	CART	386	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Génie végétal	80%	7715	38573
Gueville_2	Guéville	2022	Action légère	R 4	RAMBOUILLET	CART	387	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Génie végétal	80%	7738	38688
Gueville_5	Guéville	2022	Action légère	R 4	SAINT-HILARION	CART	7	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Génie végétal	80%	136	681
Gueville_5	Guéville	2022	Action légère	R 4	SAINT-HILARION	CART	12	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Génie végétal	80%	232	1161
Gueville_5	Guéville	2022	Action légère	R 4	SAINT-HILARION	CART	12	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Génie végétal	80%	238	1192
Gueville_5	Guéville	2022	Action légère	R 4	SAINT-HILARION	CART	12	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Génie végétal	80%	243	1216
Gueville_5	Guéville	2022	Action légère	R 4	SAINT-HILARION	CART	13	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Génie végétal	80%	258	1291
Gueville_5	Guéville	2022	Action légère	R 4	SAINT-HILARION	CART	21	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Génie végétal	80%	424	2121
Gueville_5	Guéville	2022	Action légère	R 4	SAINT-HILARION	CART	32	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Génie végétal	80%	630	3152
Gueville_5	Guéville	2022	Action légère	R 4	SAINT-HILARION	CART	38	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Génie végétal	80%	754	3772
Gueville_5	Guéville	2022	Action légère	R 4	SAINT-HILARION	CART	42	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Génie végétal	80%	835	4175
Gueville_5	Guéville	2022	Action légère	R 4	SAINT-HILARION	CART	70	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Génie végétal	80%	1405	7026
Gueville_5	Guéville	2022	Action légère	R 4	SAINT-HILARION	CART	6	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Suppression	80%	822	4109
Gueville_9	Guéville	2022	Action légère	R 4	DROUE-SUR-DROUETTE	CCPEIDF	9	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Génie végétal	80%	175	873
Gueville_9	Guéville	2022	Action légère	R 4	DROUE-SUR-DROUETTE	CCPEIDF	13	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Génie végétal	80%	270	1349
Gueville_9	Guéville	2022	Action légère	R 4	SAINT-HILARION	CART	11	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Génie végétal	80%	226	1129
R_Paty	Ruisseau de Paty	2022	Action légère	R 4	HANCHES	CCPEIDF	15	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Suppression	80%	1889	9445
R_Paty	Ruisseau de Paty	2022	Action légère	R 4	HANCHES	CCPEIDF	121	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Suppression	80%	15788	78940
R_Paty	Ruisseau de Paty	2022	Action légère	R 4	HANCHES	CCPEIDF	123	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Suppression	80%	15997	79987
R_Vinarville	Ruisseau de Vinarville	2022	Action légère	R 4	EPERNON	CCPEIDF	8	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Suppression	80%	1064	5318
Drouette_2	Drouette amont	2022	Action légère	R 5	ORCEMONT	CART	838	ml de berge	Restauration et diversification des habitats	Diversification habitats (banquettes)	80%	25152	125760
Drouette_3	Drouette amont	2022	Action légère	R 5	ORCEMONT	CART	184	ml de berge	Restauration et diversification des habitats	Diversification habitats associée à OH 6	80%	5533	27666
Drouette_4	Drouette amont	2022	Action légère	R 5	ORPHIN	CART	376	ml de berge	Restauration et diversification des habitats	Diversification habitats associée à OH 7	80%	11283	56414
Drouette_12	Drouette amont	2022	Action légère	R 5	EPERNON	CCPEIDF	228	ml de berge	Restauration et diversification des habitats	Diversification habitats associé à OH.16 (a et b)	80%	6851	34254
Drouette_13	Drouette amont	2022	Action légère	R 5	EPERNON	CCPEIDF	210	ml de berge	Restauration et diversification des habitats	Diversification habitats associé à OH.16 (a et b)	80%	6294	31471
Drouette_13	Drouette amont	2022	Action légère	R 5	EPERNON	CCPEIDF	494	ml de berge	Restauration et diversification des habitats	Diversification habitats associé à OH.16 (a et b)	80%	14830	74151



Guesle_2	2022	Action légère	R 5	POIGNY-LA-FORET	CART	1400	ml de berge	Restauration et diversification des habitats	Reméandrage du lit associé à OH 44	80%	30800	154000
R_EtangPlaine	2022	Action légère	R 5	ORPHIN	CART	222	ml de berge	Restauration et diversification des habitats	Diversification habitats (recharge granulométrique)	80%	1334	6672
R_Monville	2022	Action légère	R 5	HANCHES	CCPEIDF	634	ml de berge	Restauration et diversification des habitats	Diversification habitats (banquettes)	80%	19022	95111
R_Paty	2022	Action légère	R 5	HANCHES	CCPEIDF	822	ml de berge	Restauration et diversification des habitats	Diversification habitats (banquettes)	80%	24669	123345
R_Vinarville	2022	Action légère	R 5	EPERON	CCPEIDF	266	ml de berge	Restauration et diversification des habitats	Diversification habitats associé à OH 81 et 82	80%	7981	39906
Drouette_6	2022	Action légère	R 6	EMANCE	CART	-	Unité	Aménagement d'abreuvoirs, des clôtures et de passages agricoles	Aménagement d'abreuvoirs	80%	250	1250
Drouette_6	2022	Action légère	R 6	EMANCE	CART	-	Unité	Aménagement d'abreuvoirs, des clôtures et de passages agricoles	Aménagement d'abreuvoirs	80%	250	1250
Drouette_6	2022	Action légère	R 6	EMANCE	CART	-	Unité	Aménagement d'abreuvoirs, des clôtures et de passages agricoles	Aménagement d'abreuvoirs	80%	250	1250
Drouette_6	2022	Action légère	R 6	EMANCE	CART	-	Unité	Aménagement d'abreuvoirs, des clôtures et de passages agricoles	Aménagement d'abreuvoirs	80%	250	1250
Drouette_6	2022	Action légère	R 6	EMANCE	CART	263	ml de berge	Aménagement des abreuvoirs, des clôtures et de passages agricoles	Aménagement de clôtures	80%	421	2104
Drouette_6	2022	Action légère	R 6	EMANCE	CART	364	ml de berge	Aménagement des abreuvoirs, des clôtures et de passages agricoles	Aménagement de clôtures	80%	582	2912
Drouette_6	2022	Action légère	R 6	EMANCE	CART	578	ml de berge	Aménagement des abreuvoirs, des clôtures et de passages agricoles	Aménagement de clôtures	80%	925	4624
Drouette_6	2022	Action légère	R 6	EMANCE	CART	645	ml de berge	Aménagement des abreuvoirs, des clôtures et de passages agricoles	Aménagement de clôtures	80%	1032	5160
R_EtangPlaine	2022	Action légère	R 6	GAZERAN	CART	-	Unité	Aménagement des abreuvoirs, des clôtures et de passages agricoles	Mise en place passage à gue	80%	1600	8000
R_Vinarville	2022	Action légère	R 6	HANCHES	CCPEIDF	-	Unité	Aménagement des abreuvoirs, des clôtures et de passages agricoles	Aménagement d'abreuvoirs	80%	250	1250
R_Vinarville	2022	Action légère	R 6	HANCHES	CCPEIDF	430	ml de berge	Aménagement des abreuvoirs, des clôtures et de passages agricoles	Aménagement de clôtures	80%	688	3440
Gueville_2	2023	Action lourde	CE 1 / CE 2	GAZERAN	CART	-	Unité	Restauration des continuités écologiques sur obstacles non dépendants de complexes hydrauliques	Effacement de FOH 29 avec mise en place prise d'eau étagée en amont et opération de reméandrage (RS), avec une étude complémentaire	80%	6000	30000
Gueville_2	2023	Action lourde	CE 1 / CE 2	GAZERAN	CART	-	Unité	Restauration des continuités écologiques sur obstacles non dépendants de complexes hydrauliques	Suppression de FOH 30, avec étude succincte	80%	400	2000
Gueville_2	2023	Action lourde	CE 1 / CE 2	GAZERAN	CART	-	Unité	Restauration des continuités écologiques sur obstacles non dépendants de complexes hydrauliques	Suppression barrage flottant	80%	300	1500
Gueville_2	2023	Action lourde	CE 1 / CE 2	GAZERAN	CART	-	Unité	Restauration des continuités écologiques sur obstacles non dépendants de complexes hydrauliques	Suppression passerelle	80%	300	1500
Gueville_2	2023	Action lourde	CE 1 / CE 2	GAZERAN	CART	-	Unité	Restauration des continuités écologiques sur obstacles non dépendants de complexes hydrauliques	Suppression passerelle	80%	300	1500
Gueville_2	2023	Action lourde	CE 1 / CE 2	GAZERAN	CART	-	Unité	Restauration des continuités écologiques sur obstacles non dépendants de complexes hydrauliques	Suppression barrage flottant	80%	300	1500
Gueville_2	2023	Action lourde	CE 1 / CE 2	GAZERAN	CART	-	Unité	Restauration des continuités écologiques sur obstacles non dépendants de complexes hydrauliques	Remplacer buse par pont, avec étude succincte	80%	3400	17000
Gueville_2	2023	Action lourde	CE 1 / CE 2	GAZERAN	CART	-	Unité	Restauration des continuités écologiques sur obstacles non dépendants de complexes hydrauliques	Remplacer buse par passerelle, avec étude succincte	80%	1400	7000
Gueville_4	2023	Action lourde	CE 1 / CE 2	SAINT-HILARION	CART	-	Unité	Restauration des continuités écologiques sur obstacles non dépendants de complexes hydrauliques	Suppression petit seuil	80%	300	1500
Gueville_4	2023	Action lourde	CE 1 / CE 2	SAINT-HILARION	CCPEIDF	-	Unité	Restauration des continuités écologiques sur obstacles non dépendants de complexes hydrauliques	Remise à ciel ouvert de la rivière (typhon), avec étude complémentaire	80%	2000	10000
Gueville_6	2023	Action lourde	CE 1 / CE 2	DROUET-SUR-DROUETTE	CART	-	Unité	Restauration des continuités écologiques sur obstacles non dépendants de complexes hydrauliques	Démantèlement canalisation hors usage	80%	300	1500
R_Monville	2023	Action lourde	CE 1 / CE 2	HANCHES	CCPEIDF	-	Unité	Restauration des continuités écologiques sur obstacles non dépendants de complexes hydrauliques	Effacement de FOH 78 avec mise en place diversification habitats (RS), avec étude succincte	80%	4000	20000
Ru_Gazeran	2023	Action lourde	CE 1 / CE 3	GAZERAN	CART	-	Unité	Restauration des continuités écologiques sur obstacles non dépendants de complexes hydrauliques	Suppression petit seuil	80%	300	1500
Ru_Poigny	2023	Action lourde	CE 1 / CE 2	POIGNY-LA-FORET	CART	-	Unité	Restauration des continuités écologiques sur obstacles non dépendants de complexes hydrauliques	Suppression barrage/seau	80%	300	1500
Drouette_15	2023	Action légère	R 4	HANCHES	CCPEIDF	12	ml de berge	Restauration de berges (suppression des projections, génie végétal, mixte et retaillage)	Génie Végétal	80%	234	1172
Drouette_15	2023	Action légère	R 4	HANCHES	CCPEIDF	17	ml de berge	Restauration de berges (suppression des projections, génie végétal, mixte et retaillage)	Génie Végétal	80%	337	1683
Drouette_15	2023	Action légère	R 4	HANCHES	CCPEIDF	25	ml de berge	Restauration de berges (suppression des projections, génie végétal, mixte et retaillage)	Génie Végétal	80%	495	2475



Drouette_15	Drouette aval	2023	Action légère	R 4	HANCHES	CCPEIDF	32	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Génie végétal	80%	644	3222
Drouette_15	Drouette aval	2023	Action légère	R 4	HANCHES	CCPEIDF	40	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Génie végétal	80%	795	3981
Drouette_16	Drouette aval	2023	Action légère	R 4	HANCHES	CCPEIDF	33	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Génie végétal	80%	662	3312
Drouette_16	Drouette aval	2023	Action légère	R 4	HANCHES	CCPEIDF	56	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Génie végétal	80%	1127	5635
Drouette_16	Drouette aval	2023	Action légère	R 4	HANCHES	CCPEIDF	350	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Retalutage	80%	1539	7695
Drouette_16	Drouette aval	2023	Action légère	R 4	HANCHES	CCPEIDF	30	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Suppression	80%	3916	19578
Drouette_18	Drouette aval	2023	Action légère	R 4	SAINT-MARTIN-DE NIGELLES	CCPEIDF	66	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Génie végétal	80%	1311	6553
Drouette_18	Drouette aval	2023	Action légère	R 4	SAINT-MARTIN-DE NIGELLES	CCPEIDF	176	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Retalutage	80%	775	3875
Drouette_18	Drouette aval	2023	Action légère	R 4	SAINT-MARTIN-DE NIGELLES	CCPEIDF	176	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Retalutage	80%	776	3879
Drouette_18	Drouette aval	2023	Action légère	R 4	SAINT-MARTIN-DE NIGELLES	CCPEIDF	304	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Retalutage	80%	1338	6691
Drouette_18	Drouette aval	2023	Action légère	R 4	SAINT-MARTIN-DE NIGELLES	CCPEIDF	32	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Suppression	80%	4137	20683
Drouette_18	Drouette aval	2023	Action légère	R 4	SAINT-MARTIN-DE NIGELLES	CCPEIDF	37	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Suppression	80%	4813	24065
Drouette_20	Drouette aval	2023	Action légère	R 4	SAINT-MARTIN-DE NIGELLES	CCPEIDF	89	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Génie végétal	80%	1778	8888
Drouette_20	Drouette aval	2023	Action légère	R 4	SAINT-MARTIN-DE NIGELLES	CCPEIDF	134	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Génie végétal	80%	2688	13439
Drouette_20	Drouette aval	2023	Action légère	R 4	SAINT-MARTIN-DE NIGELLES	CCPEIDF	394	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Retalutage	80%	1734	8670
Drouette_20	Drouette aval	2023	Action légère	R 4	SAINT-MARTIN-DE NIGELLES	CCPEIDF	418	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Retalutage	80%	1839	9193
Drouette_20	Drouette aval	2023	Action légère	R 4	SAINT-MARTIN-DE NIGELLES	CCPEIDF	81	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Suppression	80%	10490	52452
Drouette_21	Drouette aval	2023	Action légère	R 4	SAINT-MARTIN-DE NIGELLES	CCPEIDF	44	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Génie végétal	80%	884	4419
Drouette_21	Drouette aval	2023	Action légère	R 4	SAINT-MARTIN-DE NIGELLES	CCPEIDF	46	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Suppression	80%	6004	30020
Drouette_21	Drouette aval	2023	Action légère	R 4	VILLIERS-LE-MOIRIER	CCPEIDF	10	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Suppression	80%	1340	6699
Drouette_23	Drouette aval	2023	Action légère	R 4	VILLIERS-LE-MOIRIER	CCPEIDF	460	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Retalutage	80%	2022	10110
Gueville_2	Gueville	2023	Action légère	R 4	GAZERAN	CART	21	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Génie végétal	80%	417	2084
Gueville_2	Gueville	2023	Action légère	R 4	GAZERAN	CART	42	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Génie végétal	80%	847	4236
Gueville_2	Gueville	2023	Action légère	R 4	GAZERAN	CART	44	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Génie végétal	80%	872	4359
Gueville_2	Gueville	2023	Action légère	R 4	GAZERAN	CART	16	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Suppression	80%	2144	10718
Gueville_4	Gueville	2023	Action légère	R 4	SAINT-HILARION	CART	19	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Génie végétal	80%	377	1887
Gueville_4	Gueville	2023	Action légère	R 4	SAINT-HILARION	CART	25	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Génie végétal	80%	506	2529
Gueville_4	Gueville	2023	Action légère	R 4	SAINT-HILARION	CART	47	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Génie végétal	80%	939	4693
Gueville_4	Gueville	2023	Action légère	R 4	SAINT-HILARION	CART	61	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Génie végétal	80%	1223	6115
Gueville_4	Gueville	2023	Action légère	R 4	SAINT-HILARION	CART	69	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Génie végétal	80%	1384	6919
Gueville_4	Gueville	2023	Action légère	R 4	SAINT-HILARION	CART	89	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Génie végétal	80%	1785	8928
Gueville_4	Gueville	2023	Action légère	R 4	SAINT-HILARION	CART	106	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Génie végétal	80%	2120	10601
Gueville_4	Gueville	2023	Action légère	R 4	SAINT-HILARION	CART	14	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Suppression	80%	1827	9133

Gueville_4	Gueville	2023	Action légère	R 4	SAINT-HILARION	CART	15	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Suppression	80%	1936	9680
Gueville_5	Gueville	2023	Action légère	R 4	DROUE-SUR-DROUETTE	CCPEIDF	29	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Suppression	80%	3793	18964
Gueville_6	Gueville	2023	Action légère	R 4	DROUE-SUR-DROUETTE	CCPEIDF	37	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Suppression	80%	4802	24008
Gueville_AncienLit_6	Gueville	2023	Action légère	R 4	DROUE-SUR-DROUETTE	CCPEIDF	15	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Génie végétal	80%	295	1473
Gueville_AncienLit_6	Gueville	2023	Action légère	R 4	DROUE-SUR-DROUETTE	CCPEIDF	12	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Suppression	80%	1573	7867
Gueville_AncienLit_6	Gueville	2023	Action légère	R 4	DROUE-SUR-DROUETTE	CCPEIDF	13	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Suppression	80%	1632	8158
Gueville_AncienLit_6	Gueville	2023	Action légère	R 4	DROUE-SUR-DROUETTE	CCPEIDF	13	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Suppression	80%	1649	8245
Gueville_7	Gueville	2023	Action légère	R 4	DROUE-SUR-DROUETTE	CCPEIDF	18	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Suppression	80%	2361	11803
Gueville_8	Gueville	2023	Action légère	R 4	DROUE-SUR-DROUETTE	CCPEIDF	19	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Génie végétal	80%	377	1887
Gueville_8	Gueville	2023	Action légère	R 4	DROUE-SUR-DROUETTE	CCPEIDF	57	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Génie végétal	80%	1133	5663
Gueville_8	Gueville	2023	Action légère	R 4	SAINT-HILARION	CART	43	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Génie végétal	80%	851	4255
Ru_Poigny	Ru de Poigny-la-Forêt	2023	Action légère	R 4	POIGNY-LA-FORET	CART	13	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Suppression	80%	1631	8154
Ru_Poigny	Ru de Poigny-la-Forêt	2023	Action légère	R 4	POIGNY-LA-FORET	CART	25	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Suppression	80%	3271	16356
Ru_Poigny	Ru de Poigny-la-Forêt	2023	Action légère	R 4	POIGNY-LA-FORET	CART	29	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Suppression	80%	3729	18847
Drouette_18	Drouette aval	2023	Action légère	R 5	SAINT-MARTIN-DE-NIGELLES	CCPEIDF	206	ml de berge	Restauration et diversification des habitats	Diversification habitats associée à OH 19	80%	6185	30923
Drouette_18	Drouette aval	2023	Action légère	R 5	SAINT-MARTIN-DE-NIGELLES	CCPEIDF	141	ml de berge	Restauration et diversification des habitats	Diversification habitats associés à OH 19	80%	4219	21096
Drouette_18	Drouette aval	2023	Action légère	R 5	SAINT-MARTIN-DE-NIGELLES	CCPEIDF	297	ml de berge	Restauration et diversification des habitats	Diversification habitats (épis)	80%	2974	14869
Drouette_21	Drouette aval	2023	Action légère	R 5	SAINT-MARTIN-DE-NIGELLES	CCPEIDF	416	ml de berge	Restauration et diversification des habitats	Diversification habitats (banquettes)	80%	12478	62390
Drouette_22	Drouette aval	2023	Action légère	R 5	VILLIERS-LE-MORHIER	CCPEIDF	429	ml de berge	Restauration et diversification des habitats	Diversification habitats associé à OH 23	80%	12858	64292
Gueville_2	Gueville	2023	Action légère	R 5	GAZERAN	CART	359	ml de berge	Restauration et diversification des habitats	Diversification habitats (banquettes)	80%	10761	53805
Gueville_2	Gueville	2023	Action légère	R 5	GAZERAN	CART	922	ml de berge	Restauration et diversification des habitats	Reméandrage du lit associé à OH 29	80%	20284	101420
Gueville_4	Gueville	2023	Action légère	R 5	SAINT-HILARION	CART	170	ml de berge	Restauration et diversification des habitats	Diversification habitats associé à OH 33, 34 (a, b et c), 35 et 36	80%	5109	25544
Gueville_7	Gueville	2023	Action légère	R 5	DROUE-SUR-DROUETTE	CCPEIDF	98	ml de berge	Restauration et diversification des habitats	Diversification habitats (banquettes)	80%	2933	14664
Gueville_7	Gueville	2023	Action légère	R 5	DROUE-SUR-DROUETTE	CCPEIDF	121	ml de berge	Restauration et diversification des habitats	Diversification habitats (banquettes)	80%	3644	18218
Gueville_7	Gueville	2023	Action légère	R 5	DROUE-SUR-DROUETTE	CCPEIDF	167	ml de berge	Restauration et diversification des habitats	Diversification habitats (banquettes)	80%	5016	25082
Gueville_8	Gueville	2023	Action légère	R 5	SAINT-HILARION	CART	218	ml de berge	Restauration et diversification des habitats	Diversification habitats associé à OH 39 (a et b)	80%	6547	32733
R_Morville	Ruisseau de Morville	2023	Action légère	R 5	HANCHES	CCPEIDF	685	ml de berge	Restauration et diversification des habitats	Diversification habitats associée à OH 77 et 78	80%	20547	102737
Gueville_8	Gueville	2023	Action légère	R 6	SAINT-HILARION	CART	-	Unité	Aménagement des abreuvoirs, des clôtures et de passages agricoles	Aménagement d'abreuvoirs	80%	250	1250
Gueville_8	Gueville	2023	Action légère	R 6	SAINT-HILARION	CART	102	ml de berge	Aménagement des abreuvoirs, des clôtures et de passages agricoles	Aménagement de clôtures	80%	163	816
Gueville_AncienLit_6	Gueville	2023	Action légère	R 6	DROUE-SUR-DROUETTE	CCPEIDF	-	Unité	Aménagement des abreuvoirs, des clôtures et de passages agricoles	Aménagement d'abreuvoirs	80%	250	1250
Gueville_AncienLit_6	Gueville	2023	Action légère	R 6	DROUE-SUR-DROUETTE	CCPEIDF	-	Unité	Aménagement des abreuvoirs, des clôtures et de passages agricoles	Aménagement d'abreuvoirs	80%	250	1250
Gueville_AncienLit_6	Gueville	2023	Action légère	R 6	DROUE-SUR-DROUETTE	CCPEIDF	247	ml de berge	Aménagement des abreuvoirs, des clôtures et de passages agricoles	Aménagement de clôtures	80%	395	1976
Drouette_1	Drouette amont	2024	Action lourde	CE 1 / CE 2	RAMBOUILLET	CART	-	Unité	Restauration des continuités écologiques sur obstacle non dépendants de complexes hydrauliques	Suppression de l'OH 2	80%	400	2000



Drouette_1	Drouette amont	2024	Action lourde	CE 1 / CE 2	RAMBOUILLET	CART	>	Unité	Restauration des continuités écologiques sur obstacles non dépendants de complexes hydrauliques	Remplacer buse par pont, avec étude complémentaire	80%	3400	37000
Drouette_1	Drouette amont	2024	Action lourde	CE 1 / CE 2	RAMBOUILLET	CART	-	Unité	Restauration des continuités écologiques sur obstacles non dépendants de complexes hydrauliques	Remplacer buse par pont, avec étude complémentaire	80%	3400	17000
Drouette_3	Guesle	2024	Action lourde	CE 1 / CE 2	POIGNY-LA-FORET	CART	-	Unité	Restauration des continuités écologiques sur obstacles non dépendants de complexes hydrauliques	Suppression de la pile de l'OH 53	80%	400	2000
Guesle_9	Guéville	2024	Action lourde	CE 1 / CE 2	DROUE-SUR-DROUETTE	CCPEIDF	-	Unité	Restauration des continuités écologiques sur obstacles non dépendants de complexes hydrauliques	Effacement de l'OH 40 avec mise en place prise d'eau étagée en amont et opération de remblaiage (RS), avec une étude complémentaire	80%	6000	30000
Guesle_9	Epauville	2024	Action lourde	CE 1 / CE 2	EPERNON	CCPEIDF	-	Unité	Restauration des continuités écologiques sur obstacles non dépendants de complexes hydrauliques	Suppression de l'OH 41	80%	400	2000
R_Houdreville	Ruisseau d'Hostreville	2024	Action lourde	CE 1 / CE 2	HANCHES	CCPEIDF	-	Unité	Restauration des continuités écologiques sur obstacles non dépendants de complexes hydrauliques	Suppression de l'OH 76	80%	400	2000
R_Vigne	Ruisseau de la Vigne	2024	Action lourde	CE 1 / CE 2	ORPHIN	CART	-	Unité	Restauration des continuités écologiques sur obstacles non dépendants de complexes hydrauliques	Remplacer buse par pont, avec étude surcriste	80%	3400	17000
R_Vigne	Ruisseau de la Vigne	2024	Action lourde	CE 1 / CE 2	ORPHIN	CART	-	Unité	Restauration des continuités écologiques sur obstacles non dépendants de complexes hydrauliques	Suppression petit seuil	80%	300	1500
R_Vigne	Ruisseau de la Vigne	2024	Action lourde	CE 1 / CE 2	ORPHIN	CART	-	Unité	Restauration des continuités écologiques sur obstacles non dépendants de complexes hydrauliques	Suppression petit seuil	80%	300	1500
R_Vigne	Ruisseau de la Vigne	2024	Action lourde	CE 1 / CE 2	ORPHIN	CART	-	Unité	Restauration des continuités écologiques sur obstacles non dépendants de complexes hydrauliques	Suppression petit seuil	80%	300	1500
R_Vigne	Ruisseau de la Vigne	2024	Action lourde	CE 1 / CE 2	ORPHIN	CART	-	Unité	Restauration des continuités écologiques sur obstacles non dépendants de complexes hydrauliques	Suppression petit seuil	80%	300	1500
R_Vigne	Ruisseau de la Vigne	2024	Action lourde	CE 1 / CE 2	ORPHIN	CART	-	Unité	Restauration des continuités écologiques sur obstacles non dépendants de complexes hydrauliques	Suppression petit seuil	80%	300	1500
R_CospesGorge	Ru du Cospes Gorge	2024	Action lourde	CE 1 / CE 2	RAMBOUILLET	CART	-	Unité	Restauration des continuités écologiques sur obstacles non dépendants de complexes hydrauliques	Remplacer double buse par pont, avec étude surcriste	80%	3400	17000
Ru_CospesGorge	Ru du Cospes Gorge	2024	Action lourde	CE 1 / CE 2	RAMBOUILLET	CART	-	Unité	Restauration des continuités écologiques sur obstacles non dépendants de complexes hydrauliques	Remplacer buse par pont, avec étude surcriste	80%	3400	17000
Ru_Moulinet	Ru du Moulinet	2024	Action lourde	CE 1 / CE 2	RAMBOUILLET	CART	-	Unité	Restauration des continuités écologiques sur obstacles non dépendants de complexes hydrauliques	Remplètement de l'OH 70-1, avec étude complémentaire	80%	8000	40000
Ru_Moulinet	Ru du Moulinet	2024	Action lourde	CE 1 / CE 2	RAMBOUILLET	CART	-	Unité	Restauration des continuités écologiques sur obstacles non dépendants de complexes hydrauliques	Suppression de l'OH 69 (buse)	80%	1000	5000
Ru_Moulinet	Ru du Moulinet	2024	Action lourde	CE 1 / CE 2	RAMBOUILLET	CART	-	Unité	Restauration des continuités écologiques sur obstacles non dépendants de complexes hydrauliques	Suppression buse, avec étude surcriste	80%	1000	5000
Ru_Moulinet	Ru du Moulinet	2024	Action lourde	CE 1 / CE 2	RAMBOUILLET	CART	-	Unité	Restauration des continuités écologiques sur obstacles non dépendants de complexes hydrauliques	Suppression petit seuil	80%	300	1500
Ru_Poigny	Ru de Poigny-la-Forêt	2024	Action lourde	CE 1 / CE 2	POIGNY-LA-FORET	CART	-	Unité	Restauration des continuités écologiques sur obstacles non dépendants de complexes hydrauliques	Suppression vanilage (amont OH 67)	80%	300	1500
Ru_Poigny	Ru de Poigny-la-Forêt	2024	Action lourde	CE 1 / CE 2	POIGNY-LA-FORET	CART	-	Unité	Restauration des continuités écologiques sur obstacles non dépendants de complexes hydrauliques	Effacement de la chute et réajustement de l'OH 60	80%	6000	30000
Ru_Poigny	Ru de Poigny-la-Forêt	2024	Action lourde	CE 1 / CE 2	POIGNY-LA-FORET	CART	-	Unité	Restauration des continuités écologiques sur obstacles non dépendants de complexes hydrauliques	Suppression barreaux	80%	300	1500
Drouette_1	Drouette amont	2024	Action légère	R 4	RAMBOUILLET	CART	14	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Suppression	80%	1837	9183
Drouette_15	Drouette aval	2024	Action légère	R 4	HANCHES	CCPEIDF	27	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Génie végétal	80%	539	2697
Drouette_15	Drouette aval	2024	Action légère	R 4	HANCHES	CCPEIDF	30	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Génie végétal	80%	592	2958
Drouette_15	Drouette aval	2024	Action légère	R 4	HANCHES	CCPEIDF	53	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Génie végétal	80%	1067	5333
Guesle_10	Guesle	2024	Action légère	R 4	RAIZEUX	CART	12	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Génie végétal	80%	238	1192
Guesle_10	Guesle	2024	Action légère	R 4	RAIZEUX	CART	14	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Génie végétal	80%	283	1417
Guesle_10	Guesle	2024	Action légère	R 4	RAIZEUX	CART	22	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Génie végétal	80%	443	2214
Guesle_10	Guesle	2024	Action légère	R 4	RAIZEUX	CART	29	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Génie végétal	80%	571	2855
Guesle_10	Guesle	2024	Action légère	R 4	RAIZEUX	CART	38	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Génie végétal	80%	760	3799
Guesle_10	Guesle	2024	Action légère	R 4	RAIZEUX	CART	55	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Génie végétal	80%	1103	5513
Guesle_10	Guesle	2024	Action légère	R 4	RAIZEUX	CART	64	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Génie végétal	80%	1279	6395
Guesle_10	Guesle	2024	Action légère	R 4	RAIZEUX	CART	87	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Génie végétal	80%	1740	8701
Guesle_10	Guesle	2024	Action légère	R 4	RAIZEUX	CART	250	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Retalutage	80%	1098	5490





R_Vigne	Ruisseau de la Vigne	2024	Action légère	R 4	ORPHIN	CART	34	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Suppression	80%	4369	21846
R_Vigne	Ruisseau de la Vigne	2024	Action légère	R 4	ORPHIN	CART	34	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Suppression	80%	4369	21846
Ru_Plessis	Ru du Plessis	2024	Action légère	R 4	SAINT-HILARION	CART	13	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Suppression	80%	1667	8333
Ru_Plessis	Ru du Plessis	2024	Action légère	R 4	SAINT-HILARION	CART	30	ml de berge	Restauration de berges (suppression des protections, génie végétal, mixte et retalutage)	Suppression	80%	3847	19233
Guesle_10	Guesle	2024	Action légère	R 5	RAIZEUX	CART	394	ml de berge	Restauration et diversification des habitats	Diversification habitats associé à OH 63 (a, b et c)	80%	11819	59097
Guesle_11	Guesle	2024	Action légère	R 5	EPERNON	CCPEIDF	126	ml de berge	Restauration et diversification des habitats	Diversification habitats associé à OH 65 (a et b) et 66	80%	3791	18954
Guesle_11	Guesle	2024	Action légère	R 5	EPERNON	CCPEIDF	373	ml de berge	Restauration et diversification des habitats	Diversification habitats associé à OH 65 (a et b) et 66	80%	11176	55881
Gueville_9	Guéville	2024	Action légère	R 5	EPERNON	CCPEIDF	57	ml de berge	Restauration et diversification des habitats	Diversification habitats (banquettes)	80%	1703	8513
Gueville_9	Guéville	2024	Action légère	R 5	DROUE-SUR-DROUETTE	CART	230	ml de berge	Restauration et diversification des habitats	Remèndrage du lit associé à OH 40	80%	5060	25300
Ru_Moulinet	Ru du Moulinet	2024	Action légère	R 5	RAMBOUILLET	CART	204	ml de berge	Restauration et diversification des habitats	Diversification habitats (banquettes)	80%	6106	30528
Ru_CoupeGorge	Ru du Coupe Gorge	2024	Action légère	R 6	RAMBOUILLET	CART	-	Unité	Aménagement des abreuvoirs, des clôtures et de passages agricoles	Aménagement d'abreuvoirs	80%	250	1250
Ru_CoupeGorge	Ru du Coupe Gorge	2024	Action légère	R 6	RAMBOUILLET	CART	-	Unité	Aménagement des abreuvoirs, des clôtures et de passages agricoles	Aménagement d'abreuvoirs	80%	250	1250
Ru_CoupeGorge	Ru du Coupe Gorge	2024	Action légère	R 6	RAMBOUILLET	CART	-	Unité	Aménagement des abreuvoirs, des clôtures et de passages agricoles	Mise en place passage a gue	80%	1600	8000
Ru_Moulinet	Ru du Moulinet	2024	Action légère	R 6	RAMBOUILLET	CART	-	Unité	Aménagement des abreuvoirs, des clôtures et de passages agricoles	Aménagement d'abreuvoirs	80%	250	1250
Ru_Moulinet	Ru du Moulinet	2024	Action légère	R 6	RAMBOUILLET	CART	-	Unité	Aménagement des abreuvoirs, des clôtures et de passages agricoles	Aménagement d'abreuvoirs	80%	250	1250
Ru_Moulinet	Ru du Moulinet	2024	Action légère	R 6	RAMBOUILLET	CART	198	ml de berge	Aménagement des abreuvoirs, des clôtures et de passages agricoles	Aménagement de clôtures	80%	317	1584
Ru_Moulinet	Ru du Moulinet	2024	Action légère	R 6	RAMBOUILLET	CART	286	ml de berge	Aménagement des abreuvoirs, des clôtures et de passages agricoles	Aménagement de clôtures	80%	458	2288
Total (€ HT)											1 409 274	7 046 372	
20% du total (€ HT)											281 855	1 409 274	

